

Formation 2012

sécurité, santé
et prévention
des risques
professionnels



SÉCURITÉ SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS
Midi-Pyrénées**

Préface

Conseiller, former, accompagner

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail de Midi-Pyrénées est depuis toujours un partenaire des entreprises et des salariés de la région.

Son département Prévention des risques professionnels a pour objectif de promouvoir la prévention dans les entreprises et d'aider à intégrer les questions relatives à la santé au travail dans la gestion globale de l'entreprise.

La formation est une composante de cette démarche et constitue un axe essentiel pour appliquer une politique de prévention efficace et durable. Cependant, elle ne peut constituer l'unique réponse, ni être un substitut aux mesures techniques.

Avec cette offre de formation, nous vous donnons la possibilité d'acquérir des compétences afin d'organiser la prévention dans votre entreprise autour des risques spécifiques liés à votre activité, tout en améliorant le dialogue social, la santé des salariés et la réactivité de votre entreprise face aux fortes contraintes de compétitivité (délais, coûts, qualités...).

La CARSAT Midi-Pyrénées est un organisme de Sécurité Sociale, géré par les partenaires sociaux, qui assure une mission de service public.

Dans ce cadre, le département Prévention est chargé de développer la prévention des risques professionnels dans les entreprises.

La prévention

0811 709 731 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

La formation for.prev@carsat-mp.fr

Fax : 05 62 14 26 92



Nouveauté - La référence des formations en santé et sécurité au travail.

En 2012, certaines formations font partie de l'offre nationale de formation. Sur le catalogue, elles comportent un logo en haut à droite de la fiche.

Ce visuel identifie les formations conformes aux référentiels élaborés par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, caisses régionales et générales de Sécurité sociale, INRS).

Ces formations deviennent en 2012 certificatives.

Sommaire

Formation intra-entreprise 7

Être formé dans votre entreprise 8

Organisation et management 9

Présider et animer le CHSCT 10

Prévenir les risques psychosociaux
en entreprise : indicateurs et tableaux de bord 11

S'organiser pour agir au sein du CHSCT 12

Développer et manager la prévention des risques
dans sa structure d'intervention à domicile (CPS) 13

Devenir CRPS intervenant à domicile
(Certificat Référent Prévention Secours) 14

Démarches, Méthodes, Outils 15

Obtenir des compétences de base en prévention 16

Acquérir des bases en prévention
des risques professionnels 17

Évaluer les risques et élaborer
son document unique 18

Évaluer des risques professionnels 19

Évaluer les risques professionnels dans
le secteur sanitaire et social 20

Analyser un accident de travail 21

Devenir sauveteur secouriste du travail (SST) 22

Maintenir et actualiser ses compétences de
sauveteur secouriste du travail (SST) 23

Risques spécifiques 25

| | |
|---|----|
| Devenir acteur PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) pour les personnels des établissements <i>Sanitaire et social</i> | 26 |
| Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur PRAP pour les personnels des établissements <i>Sanitaire et social</i> | 27 |
| Devenir acteur PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) pour les personnels des entreprises <i>Industrie, BTP, Commerce</i> | 28 |
| Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur PRAP pour les personnels des entreprises <i>Industrie, BTP, Commerce</i> | 29 |
| S'informer sur la prévention des risques psychosociaux (RPS) | 30 |
| S'initier à la prévention des risques psychosociaux (RPS) | 31 |
| Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS) | 32 |
| Animer un Projet de Prévention des Troubles MusculoSquelettiques et des risques liés aux Manutentions Manuelles | 33 |
| Prévenir les risques liés aux atmosphères explosives (ATEX) | 34 |
| Connaître la réglementation concernant les risques chimiques | 35 |
| Identifier les produits chimiques dangereux et évaluer les risques à l'aide d'un logiciel | 36 |
| Obtenir le CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) | 37 |
| Prévenir les risques liés à la circulation routière (RR INF) | 38 |
| Prévenir les risques liés à la circulation routière (RR PR) | 39 |
| Faire usage professionnel d'un VUL (Véhicule Utilitaire Léger) | 40 |
| Mettre en œuvre les mesures de prévention liées aux échafaudages | 41 |

Secteurs spécifiques 43

| | |
|--|----|
| Devenir CPS intervenant à domicile (Certificat Prévention Secours) | 44 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| Maintenir et actualiser ses compétences de CPS intervenant à domicile | 45 |
|---|----|

Formation de formateurs 47

| | |
|---|----|
| Devenir formateur PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) pour les personnels des établissements | 48 |
|---|----|

| | |
|--|----|
| Devenir formateur PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) pour les personnels des entreprises | 49 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| Maintenir et actualiser ses compétences de formateur PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) | 50 |
|---|----|

| | |
|--|----|
| Devenir formateur CPS Intervenant à domicile (Certificat Prévention Secours) | 51 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| Devenir formateur en sauvetage secouriste du travail (SST) | 52 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en sauvetage secourisme du travail (SST) | 53 |
|---|----|

| | |
|--|----|
| Devenir formateur SST pour les titulaires de l'unité d'enseignement PAE3 | 54 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux (RPS) | 55 |
|---|----|

Vos contacts formation à la CARSAT Midi-Pyrénées 57

| | |
|--|----|
| Conditions générales aux formations de la CARSAT Midi-Pyrénées | 59 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| Bulletin d'inscription aux formations de la CARSAT Midi-Pyrénées | 61 |
|--|----|

Formation intra-entreprise

RÉF.

INTITULÉ

DURÉE

SESSIONS

Formation intra-entreprise

S'adresser au département
Prévention des risques
professionnels de la CARSAT

Être formé dans votre entreprise

Effectuer l'action de formation à l'intérieur de l'entreprise permet la progression simultanée de l'ensemble des salariés.

Ces sessions, organisées chez vous et avec vous, sont adaptées aux besoins spécifiques de votre établissement.

PUBLICS

Ensemble des acteurs chargés de la mise en œuvre de la prévention : chefs d'entreprise, responsables d'encadrement, délégués du personnel, membres de CHSCT, personnes ressources...

La demande doit être formulée par un décideur de l'entreprise (chef d'entreprise, directeur, président de CHSCT, responsable de formation, DRH...). Garant de la volonté de la Direction dans la démarche, il sera l'interlocuteur de la Carsat dans cette action.

OBJECTIFS

- Mettre en place une dynamique de prévention.
- Monter en compétences sur des thématiques spécifiques de l'établissement : analyse de risques (formation générale ou sur des risques spécifiques), élaboration de fiches de postes, conditions de travail, ergonomie, gestion des situations de stress en entreprise, organisation de la sécurité intégrée au management...

CONTENU

La formation est alimentée par des rencontres préparatoires et des échanges au cours desquels sont étudiés les besoins de l'entreprise, le déroulement pédagogique et les conditions d'organisation de la session.

Sont également inventoriés les moyens appropriés à la mise en œuvre des transferts opérationnels à l'issue du stage, ainsi que les éléments d'évaluation qui permettront d'en apprécier l'impact.

L'action peut notamment s'appuyer sur un événement particulier de l'établissement :

- prévision de travaux d'agrandissement ou de réaménagement de locaux, d'ateliers...
- réorganisation importante d'une unité de travail (nouvelles machines, embauches, changement de process...).
- création ou mise en application d'une stratégie de management de la prévention (orientations, définitions de postes de fonction, objectifs, moyens...).
- création ou renouvellement du CHSCT (en complément des formations réglementaires)
- mise en évidence de problématiques diverses (dysfonctionnements, stress...).

VARIABLE SELON LE CONTEXTE

Les dates sont arrêtées en commun entre l'entreprise et les formateurs du département Prévention des risques professionnels de la CARSAT Midi-Pyrénées.

COÛT

- L'entreprise prend en charge les frais de logistique et de déplacement, ainsi que le maintien du salaire.
- La CARSAT Midi-Pyrénées prend en charge les frais pédagogiques.

Vous êtes intéressé ? Parlez-en au contrôleur de sécurité en charge du suivi de votre entreprise.

Organisation et management

| RÉF. | INTITULÉ | DURÉE | SESSIONS |
|----------|---|---------|--|
| CHSCT | Présider et animer le CHSCT <i>Journée « présidents de CHSCT »</i> | 2 jours | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 27 mars et 23 octobre ➤ 15 novembre et 9 avril 2013 |
| RPS SIST | Prévenir les risques psychosociaux en entreprise : indicateurs et tableaux de bord <i>Journée « Services de Santé au Travail »</i> | 1 jour | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 20 novembre |
| | S'organiser pour agir au sein du CHSCT <i>Journées « membres de CHSCT »</i> | | www.carsat-mp.fr/entreprises/chsct/chsct.htm |
| | Développer et manager la prévention des risques dans <i>sa structure d'aide et de soin à domicile (CPS)</i> <i>Journée « dirigeants »</i> | 1 jour | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 24 avril ➤ 30 mai ➤ 25 septembre |
| | Devenir CRPS intervenant à domicile (Certificat Référent Prévention Secours) <i>Journées « responsables de secteur »</i> | 3 jours | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 24 et 25 avril + 15 mai ➤ 30 et 31 mai + 2 juillet ➤ 25 et 26 septembre + 22 octobre |

Présider et animer le CHSCT

Journée « présidents de CHSCT »

Réf. CHSCT

PUBLICS

Chefs d'entreprise présidents de CHSCT.

PRÉ-REQUIS

Entreprises cotisant au régime général.

OBJECTIFS

- Appréhender l'ensemble des enjeux de la prévention.
- Se positionner en tant que président au sein du CHSCT.
- Mesurer l'efficacité des actions.

CONTENU

- Les enjeux de la prévention.
- Les dysfonctionnements de l'entreprise.
- Le management de la sécurité au sein du management de l'entreprise.
- Le rôle et la place du CHSCT dans l'entreprise.
- L'organisation et l'animation du CHSCT en vue de son association à la politique de prévention de l'entreprise.
- Les ressources internes et externes.
- Échanges autour des pratiques et expériences.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active et participative (étude de cas...).

2 JOURS SOIT 14 HEURES

La CARSAT Midi-Pyrénées organise 2 formations : le stage commence à 9h et se termine à 17h30

DATES :

- 27 mars et 23 octobre
- 15 nov. et 9 avril 2013

LIEU :

CARSAT Midi-Pyrénées

Modalités d'inscription et renseignements :
voir conditions générales

COÛT :

- L'entreprise prend en charge les frais de déplacement et de maintien de salaire.
- La CARSAT Midi-Pyrénées prend en charge les frais pédagogiques, pauses et déjeuner.

Prévenir les risques psychosociaux en entreprise : indicateurs et tableaux de bord

Journée « Services de Santé au Travail »

Réf. RPS SIST

1 JOUR SOIT 7 HEURES

La CARSAT Midi-Pyrénées organise 1 formation : le stage commence à 9h et se termine à 17h30

DATE :

➤ 20 Novembre

LIEU :

CARSAT Midi-Pyrénées

Modalités d'inscription et renseignements :
voir conditions générales

COÛT :

- L'entreprise prend en charge les frais de déplacement et de maintien de salaire.
- La CARSAT Midi-Pyrénées prend en charge les frais pédagogiques, pauses et déjeuner.

PUBLICS

Les acteurs des services de santé au travail de Midi-Pyrénées : médecin du travail, infirmière du travail, IPRP et assistantes.

OBJECTIFS

- Repérer les différentes étapes de la démarche de prévention des risques psychosociaux.
- Préciser le rôle des acteurs des services de santé au travail dans la démarche.

CONTENU

- Définition des principaux risques psychosociaux liés au travail.
- Différentes étapes de la démarche de prévention des risques psychosociaux.
- Repérage des acteurs concernés et travail pluridisciplinaire.
- Rôle des acteurs des Services de Santé au Travail dans la démarche : du recueil des données individuelles à l'analyse d'indicateurs en santé au travail.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques.
- Pédagogie active et participative à partir des pratiques respectives.

S'organiser pour agir au sein du CHSCT

Journées « membres de CHSCT »

PUBLICS

Exclusivement réservé aux membres de CHSCT.

OBJECTIFS

- Connaître ses rôles et missions.
- Maîtriser les outils d'analyse des accidents et des situations de travail.
- Négocier des améliorations de condition de travail.
- S'organiser pour agir.

CONTENU

- Droits et devoirs du membre de CHSCT.
- Droit de retrait.
- Responsabilité civile et pénale.
- Méthodes d'analyse des accidents du travail.
- Méthodes d'analyse des situations de travail.
- Pistes de solutions en prévention.
- Modes d'organisation d'un CHSCT.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le déroulement pédagogique favorise les échanges et le retour d'expériences. Celles-ci s'appuient sur les pratiques professionnelles des participants.

Vous trouverez la liste des **organismes agréés par la DIRECCTE** dispensant la formation « Membres CHSCT » sur notre site :

<http://www.carsat-mp.fr/entreprises/chsct/chsct.htm>

Développer et manager la prévention des risques dans sa structure d'intervention à domicile (CPS)

Journée « dirigeants »

1 JOUR SOIT 7 HEURES

La CARSAT Midi-Pyrénées organise 3 formations : le stage commence à 9h et se termine à 17h30

DATE :

- 24 avril
- 30 mai
- 25 septembre

Modalités d'inscription et renseignements :
voir conditions générales

COÛT :

- Frais d'hébergement et de restauration : à la charge des entreprises et à régler sur place, dans les centres de formation, les hôtels...
- Frais pédagogiques : voir conditions générales.

PUBLICS

Exclusivement réservé aux dirigeants de structures d'aide et de soin à domicile.

OBJECTIFS

- Animer une démarche de prévention des risques dans sa structure en prenant en compte les enjeux humains, sociaux, économiques et juridiques de la sécurité et de la santé au travail.
- Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.
- Manager la sécurité et la santé au travail en pilotant la démarche de prévention.

CONTENU

- La prévention des risques professionnels (généralités).
- Les différents enjeux.
- Les différents acteurs.
- Les aspects réglementaires.
- La démarche de prévention.
- Les différentes étapes.
- La planification.
- Les leviers et les freins.
- Les risques professionnels du métier d'intervenant à domicile.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le déroulement pédagogique favorise les échanges et le retour d'expériences. Celles-ci s'appuient sur les pratiques professionnelles des participants.

Devenir CRPS intervenant à domicile (Certificat Référent Prévention Secours)

Journées « responsables de secteur »

PUBLICS

Exclusivement réservé aux responsables de secteurs, infirmiers et coordonnateurs de structures d'aide et de soin à domicile.

PRÉ-REQUIS

Il est recommandé aux dirigeants des structures inscrivant des salariés à cette formation de suivre la formation CPS « *Journée dirigeants* ».

OBJECTIFS

- Participer au Développement d'une démarche de prévention des risques dans sa structure en prenant en compte les enjeux humains, sociaux, économiques et juridiques de la sécurité et de la santé au travail.
- Participer au management de la sécurité et de la santé au travail en pilotant la démarche de prévention.

CONTENU

Jour 1 :

- La prévention des risques professionnels (généralités).
- Les différents enjeux.
- Les différents acteurs.
- Les aspects réglementaires.
- La démarche de prévention.
- Les différentes étapes.
- La planification.
- Les leviers et les freins.
- Les risques professionnels du métier d'intervenant à domicile.

Jour 2 :

- La conduite d'une démarche de prévention :
 - Identification des risques.
 - Estimation des risques.
- Les mesures de prévention, formalisation et hiérarchisation.

Jour 3 :

- Echanges de pratiques à partir du travail intersessions.
- Validation des mesures de prévention et plan d'action.
- Evaluation de la démarche.

TRAVAIL INTERSESSIONS (approximativement 2 jours)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le déroulement pédagogique favorise les échanges et le retour d'expériences. Celles-ci s'appuient sur les pratiques professionnelles des participants.

VALIDATION

A l'issue de la formation, les candidats qui auront participé à l'ensemble de la formation se verront délivrer le certificat « CRPS Référent Prévention Secours » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Cette formation est dispensée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS.

**3 JOURS
SOIT 21 HEURES
+ TRAVAIL
INTERSESSIONS**

La CARSAT Midi-Pyrénées organise 3 formations : le stage commence à 9h et se termine à 17h30

DATE :


- 24 et 25 avril + 15 mai
- 30 et 31 mai + 2 juillet
- 25 et 26 septembre + 22 octobre

Modalités d'inscription et renseignements :
voir conditions générales

COÛT :

- Frais d'hébergement et de restauration : à la charge des entreprises et à régler sur place, dans les centres de formation, les hôtels...
- Frais pédagogiques : voir conditions générales.

Démarches, Méthodes, Outils

| RÉF. | INTITULÉ | DURÉE | SESSIONS |
|--|--|--------------------------|--|
| CBP  | Obtenir des compétences de base en prévention | 2 jours | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 15 et 16 mars ➤ 24 et 25 mai |
|  | Acquérir des bases en prévention des risques professionnels | 20 h sur 2 mois | INRS : http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html |
| EVRP CE | Evaluer les risques et élaborer son document unique - <i>Journée « chefs d'entreprise »</i> | 1 jour | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 6 avril ➤ 16 octobre |
| EVRP PR  | Evaluer des risques professionnels | 2 jours | ➤ 22 et 23 mars |
| EVRP 2S | Evaluer les risques professionnels dans le secteur <i>sanitaire et social</i> | 3 jours | ➤ 10 mai + 31 mai + 28 juin |
| AAT  | Analyser un accident de travail | 2 jours | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 24 et 25 avril ➤ 22 et 23 novembre |
|  | Devenir sauveteur secouriste du travail (SST) | 12 h | INRS : http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html |
|  | Maintenir et actualiser ses compétences de sauveteur secouriste du travail (SST) | 6 h pour 10 participants | INRS : http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html |

Obtenir des compétences de base en prévention

Rég. CBP



PUBLICS

Toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels et toute personne devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations.

OBJECTIF

Acquérir les connaissances et outils de premier niveau pour agir sur les risques professionnels.

CONTENU

- La situation de l'entreprise au regard de la prévention de risques :
 - les objectifs généraux de la prévention,
 - la situation de l'entreprise par rapport à son secteur d'activité.
- Les acteurs internes et externes de la prévention.
- Les risques d'atteinte à la santé des personnes :
 - les composantes d'une situation de travail liées au risque,
 - l'Outil d'Identification des Risques.
- Les mesures de prévention des risques professionnels : proposition, hiérarchisation, mise en œuvre, suivi.
- La sémantique et les modélisations nationales de base concernant l'accident du travail et la maladie professionnelle.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exercices d'application.
- Études de cas.

VALIDATION

A l'issue de cette formation une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires (certificat).

2 JOURS SOIT 14 HEURES

Cette formation peut également être suivie à distance (voir fiche suivante)

La CARSAT Midi-Pyrénées organise 2 formations :
le stage commence à 9h et se termine à 17h30

DATES :

- 15 et 16 mars
- 24 et 25 mai

Modalités d'inscription et renseignements :
voir conditions générales

COÛT :

- Frais d'hébergement et de restauration : à la charge des entreprises et à régler sur place, dans les centres de formation, les hôtels...
- Frais pédagogiques : voir conditions générales.



Acquérir des bases en prévention des risques professionnels

Auto formation en ligne

20 HEURES RÉPARTIES SUR TROIS MOIS

Les inscriptions sont reçues toute l'année. Une session est ouverte la première semaine de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et août où il n'y a pas d'ouverture de session.

Date limite d'inscription : le bulletin d'inscription doit être réceptionné au plus tard la 3^e semaine du mois précédant le démarrage de la session.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>

> catalogue 2012 – bulletin V000

PUBLICS

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail et tout formateur devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations.

PRÉ-REQUIS

Pour suivre cette autoformation, l'apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'une carte son et de haut-parleurs, d'une imprimante et d'un accès à Internet haut débit. Cette offre ne s'inscrit pas dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elle peut être suivie de façon autonome ou servir de prérequis à certaines formations proposées dans ce catalogue. Elle n'est pas destinée aux enseignants et formateurs des centres de formation des apprentis, qui bénéficient d'une formation équivalente, en présentiel, dans leurs dispositifs de formation régionaux.

OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances et méthodes indispensables pour participer activement au diagnostic santé et sécurité de l'entreprise.
- Proposer des mesures de prévention adaptées.

CONTENU

Module 1 : les bases en prévention

Ce module aborde les enjeux et l'organisation de la prévention dans l'entreprise. Il doit permettre d'identifier les risques dans l'entreprise, d'alerter sur ces risques et de participer à la proposition de mesures de prévention.

Module 2 : initiation à l'évaluation des risques professionnels

L'évaluation des risques, formalisée dans le document unique, est obligatoire dans toutes les entreprises. Pour y parvenir, les organismes de Sécurité sociale proposent une démarche structurée associant les salariés.

Module 3 : initiation à une méthode d'analyse d'accident

Comprendre l'origine des accidents et incidents est indispensable pour éviter qu'ils se reproduisent. Une approche méthodique permet de reconstituer et d'analyser l'enchaînement des faits pour en tirer un maximum d'enseignements.

Module 4 : initiation à l'analyse d'une situation de travail

Une analyse méthodique de la situation de travail permet de déceler les dysfonctionnements qui pourraient aboutir à des incidents, accidents ou maladies professionnelles. Pour déboucher sur une prévention efficace, cette analyse doit être globale, réaliste, participative et pluridisciplinaire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Chaque module est composé d'un contenu interactif en ligne : fictions animées, écrans d'information, exercices auto-évaluatifs permettant d'intégrer les connaissances. Des fiches aide-mémoire téléchargeables complètent le contenu de la formation. Un login et un mot de passe sont délivrés lors de l'inscription. Ils permettent d'accéder librement au site www.ead-inrs.com. **La date de première connexion à ce site** marque le commencement de la session d'une durée de trois mois (les accès au site sont automatiquement désactivés à l'issue de ces trois mois).

VALIDATION

À la fin de chaque module, un questionnaire en ligne permet de s'auto-évaluer. La réussite au questionnaire déclenche la validation du module et le passage au module suivant. La validation des quatre modules permet d'accéder à une attestation de suivi (format PDF). Cette attestation doit être téléchargée et sauvegardée en local pour être imprimée (aucun duplicata ne sera délivré).

Evaluer les risques et élaborer son document unique

Journée « chefs d'entreprise »

Réf. **EV RP CE**

PUBLICS

Chefs d'entreprise, prenant en charge l'évaluation des risques professionnels.

PRÉ-REQUIS

Entreprises faisant partie du régime général.

OBJECTIFS

- Mise en place d'une démarche d'évaluation des risques professionnels au sein de l'entreprise.
- Elaboration du document unique.
- Mise en place d'un plan d'action de prévention.
- Mesure de l'efficacité des actions.

CONTENU

- Situer l'évaluation des risques dans le contexte réglementaire et économique.
- Définir une stratégie de mise en œuvre de la démarche d'évaluation des risques :
 - Déterminer les unités de travail.
 - Analyser le travail réel.
 - Distinguer le danger du risque.
 - Créer son outil d'évaluation.
 - Définir les actions sur la base des principes généraux de prévention.
 - Mesurer l'efficacité des actions.
- Transcrire l'évaluation dans le document unique.
- Identifier les ressources internes et externes.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exercices d'appropriation de la démarche d'évaluation des risques.
Travaux de groupes, restitution, débats, synthèse.

**1 JOUR
SOIT 7 HEURES**

La CARSAT Midi-Pyrénées organise 2 formations : le stage commence à 9h et se termine à 17h30

DATES :

- 6 avril
- 16 octobre

Modalités d'inscription et renseignements :
voir conditions générales

COÛT :

- L'entreprise prend en charge les frais de déplacement et de maintien de salaire.
- La CARSAT Midi-Pyrénées prend en charge les frais pédagogiques, pauses et déjeuner.



Evaluer des risques professionnels

Réf. **EV RP PR**

**2 JOURS
SOIT 14 HEURES**

La CARSAT Midi-Pyrénées organise 1 formation : le stage commence à 9h et se termine à 17h30

DATES :

➤ 22 et 23 mars

LIEU :

CARSAT Midi-Pyrénées

Modalités d'inscription et renseignements :

voir conditions générales

COÛT :

- L'entreprise prend en charge les frais de déplacement et de maintien de salaire.
- La CARSAT Midi-Pyrénées prend en charge les frais pédagogiques, pauses et déjeuner.

PUBLICS

Toute personne désignée par son entreprise pour mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels (EvRP) : fonctionnels « sécurité et santé au travail », encadrants de proximité, membres de CHSCT,...

PRÉ-REQUIS

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

OBJECTIF

Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels (EvRP), dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS ».

CONTENU

- Le cadre législatif et réglementaire.
- Les principes fondamentaux de l'EvRP.
- Les aspects méthodologiques (démarche, outils, ...).
- L'évaluation des risques (identification, hiérarchisation des risques, mesures de prévention).
- La formalisation des résultats et en particulier dans le « document unique ».

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'acquisition des compétences « méthodologiques » décrites dans ce référentiel sous-tend des mises en situation avec retour d'expériences collectives.

En début d'année suivante, une demi-journée de retour d'expérience et bilan vous sera proposée.

VALIDATION

A l'issue de cette formation une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.

Evaluer les risques professionnels dans le secteur sanitaire et social

Réf. **EV RP 2S**

PUBLICS

Fonctionnels de sécurité, managers de proximité, membres de CHSCT, toutes personnes chargées de mettre en œuvre ou de contribuer à l'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP) d'établissement du secteur sanitaire et social.

PRÉ-REQUIS

Le candidat devra avoir suivi une formation « bases en prévention » selon le référentiel national.

OBJECTIF

Mettre en œuvre et/ou contribuer à une démarche participative d'identification, d'évaluation et de hiérarchisation des risques professionnels de l'établissement dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques prônées par le Réseau Prévention.

CONTENU

Jour 1 : description et repérage

- Présentation générale des risques professionnels.
- Approche méthodologique.
- Présentation d'outils : OSHA, GERC, Norme X35-109.

TRAVAIL INTERSESSIONS (approximativement 2 jours)

Jour 2 : estimation et évaluation

- Mise en commun des travaux intersessions.
- Approche méthodologique de l'estimation.
- Présentation de l'outil MAM des établissements et personnels de soins.

TRAVAIL INTERSESSIONS (approximativement 3 jours)

Jour 3 : recherche de solutions

- Mise en commun des travaux intersession.
- Observation « ergonomie participative ».
- Propositions de solutions techniques.
- Les aides financières et/ou accompagnement.

Synthèse, échanges et perspectives.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ↘ Exercices méthodologiques sur film.
- ↘ Etudes sur les cas apportés par les stagiaires.
- ↘ Synthèse et échanges.

En début d'année suivante, une demi-journée de retour d'expérience et bilan vous sera proposée.

3 JOURS NON CONSÉCUTIFS SOIT 21 HEURES, + TRAVAIL INTERSESSIONS

La CARSAT Midi-Pyrénées organise 1 formation :
le stage commence à 9h et se termine à 17h30

LIEU :
CARSAT Midi-Pyrénées

DATES :
↘ 10 mai + 31 mai + 28 juin

Modalités d'inscription et renseignements :
voir conditions générales

COÛT :
↘ L'entreprise prend en charge les frais de déplacement et de maintien de salaire.
↘ La CARSAT Midi-Pyrénées prend en charge les frais pédagogiques, pauses et déjeuner.



Analyser un accident de travail

Réf. **AAT**

**2 JOURS
SOIT 14 HEURES**

La CARSAT Midi-Pyrénées organise 2 formations : le stage commence à 9h et se termine à 17h30

LIEU :
CARSAT Midi-Pyrénées

DATES :
➤ 24 et 25 avril
➤ 22 et 23 novembre

Modalités d'inscription et renseignements :
voir conditions générales

COÛT :
➤ Frais d'hébergement et de restauration : à la charge des entreprises et à régler sur place, dans les centres de formation, les hôtels...
➤ Frais pédagogiques : voir conditions générales.

PUBLICS

Encadrement de proximité, membres de CHSCT, acteur ou relais identifié de prévention en entreprise.

PRÉ-REQUIS

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

OBJECTIFS

- Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident de travail.
- Appliquer une méthode d'analyse d'accident de travail.
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention.

CONTENU

- Les objectifs et les principes de l'analyse des accidents du travail.
- Le recueil et l'organisation des faits (méthodes présentées : arbre des causes, itamami, récit, ...).
- La recherche et la hiérarchisation des mesures de prévention (au travers des critères de choix).
- La construction et le suivi du plan d'action.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exercices d'application et étude de cas.
- Participation active des stagiaires, travaux en groupe et sous-groupes.

En début d'année suivante, une demi-journée de retour d'expérience et bilan vous sera proposée.

VALIDATION

A l'issue de cette formation une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.

Devenir sauveteur secouriste du travail (SST)



PUBLICS

Prioritairement les salariés des entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale. Elle concerne aussi les salariés des entreprises, organismes ou de tout autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité Sociale souhaitant adopter cette formation.

Sont également concernés les élèves et étudiants des établissements publics et privés de l'enseignement professionnel et technique ainsi que les apprentis des centres de formation de l'apprentissage.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

OBJECTIFS

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident.
- Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail.

CONTENU

- Le rôle du SST dans la santé et sécurité au travail.
- Les conduites à tenir face à une situation d'accident :
 - protéger,
 - examiner,
 - faire alerter,
 - secourir.
- Les conduites à tenir face à une situation de travail dangereuse :
 - de protéger à prévenir,
 - de faire alerter à informer.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mise en situations.

VALIDATION

- L'évaluation continue permet, si elle est favorable, de délivrer un certificat de « sauveteur secouriste du travail » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS valable 24 mois.
- Ce certificat pour rester valable, impose de maintenir et actualiser ses compétences.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

12 HEURES POUR UN GROUPE DE 10 PERSONNES

Au-delà de 10 participants, afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14.

A partir de 15 participants, la session doit être dédoublée (2 P.V.) et 2 formateurs sont nécessaires).

Si nécessaire, il faut ajouter le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession.

Modalités d'inscription et renseignements :

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : <http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>



6 HEURES POUR UN GROUPE DE 10 PARTICIPANTS

Au-delà de 10, la durée de la formation est majorée d'une demi-heure par personne supplémentaire. A partir de 15 participants, la session est dédoublée et 2 formateurs sont nécessaires.

Modalités d'inscription et renseignements :

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : <http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>

Maintenir et actualiser ses compétences de sauveteur secouriste du travail (SST)

PUBLICS

Tous les sauveteurs secouristes du travail.

PRÉ-REQUIS

Etre titulaire d'un certificat de SST.

OBJECTIF

Maintenir et actualiser ses compétences du SST définies dans le référentiel national.

CONTENU

- L'actualisation des conduites à tenir et des techniques.
- L'adaptation de la formation :
 - aux modifications du programme,
 - aux risques de l'entreprise ou de l'établissement.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mise en situation d'accident du travail simulé.

VALIDATION

L'évaluation continue permet, si elle est favorable, de prolonger de 24 mois la durée de validité du certificat de « sauveteur secouriste du travail » délivré par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Risques spécifiques

| RÉF. | INTITULÉ | DURÉE | SESSIONS | |
|--|---|--|--|--|
|  | Devenir acteur PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) pour les personnels des établissements <i>Sanitaire et social</i> | 3 jours | INRS : http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html | |
|  | Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur PRAP pour les personnels des établissements <i>Sanitaire et social</i> | 1 jour | INRS : http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html | |
|  | Devenir acteur PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) pour les personnels des entreprises <i>Industrie, BTP, commerce</i> | 2 jours | INRS : http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html | |
|  | Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur PRAP pour les personnels des établissements <i>Industrie, BTP, Commerce</i> | 1 jour | INRS : http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html | |
| RPS INF | Information sur la prévention des risques psychosociaux | 1 jour | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 24 janvier ou 20 mars ➤ 26 avril ➤ 02 octobre ou 18 octobre | |
| N1 RPS  | S'initier à la prévention des risques psychosociaux (RPS) | 2 jours | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 7 et 8 février ➤ 3 et 4 avril ➤ 25 et 26 septembre | |
| N2 RPS  | Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS) | 3 jours | CARSAT Midi-Pyrénées : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 6, 7 et 29 mars ➤ 22, 23 mai et 12 juin ➤ 23, 24 oct. et 27 novembre INRS : http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html | |
| TMS  | Animer un Projet de Prévention des Troubles MusculoSquelettiques et des risques liés aux Manutentions Manuelles (APPTMSMM) | 6 jours | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 6 au 8 mars, 5 et 6 avril, 11 mai ➤ 25 au 27 septembre, 6 et 7 novembre, 11 décembre | |
| ATEX | ATEX, prévention des risques liés aux atmosphères explosives | 1 jour + 1 jour | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 29 mars et 3 mai ➤ 18 octobre et 29 novembre | |
| N1 RC | Connaître la réglementation concernant les risques chimiques | 1 jour | ➤ 03 avril | |
| N2 RC | Identifier les produits chimiques dangereux et évaluer les risques à l'aide d'un logiciel | 1 jour + 1 jour | ➤ 26 avril + 26 juin | |
|  | Obtenir le CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) | - | INRS : http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html | |
| RR INF | Prévenir les risques liés à la circulation routière <i>Journée de sensibilisation</i> | 1 jour | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 5 avril ➤ 11 octobre | |
| RR PR | Prévenir les risques liés à la circulation routière | 4 jours | Organisée en fonction de la demande | |
|  | Faire usage professionnel d'un Véhicule Utilitaire Léger (VUL) | 2 jours | CNAMTS : http://www.carsat-mp.fr/entreprises/Vul/aidesecurite/aidesecurite-vul.htm | |
|  | Mettre en œuvre les mesures de prévention liées aux échafaudages | Conception Montage-démontage Exploitation Utilisation | 5 jours 2 à 4 jours 2 jours 1 jour | CNAMTS : http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/la-formation/la-formation-echafaudages.php |

Devenir acteur PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) pour les personnels des établissements



Sanitaire et social

PUBLICS

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs sanitaire et social, établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite, structures d'accueil de la petite enfance.

OBJECTIFS

- Connaître les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Maîtriser le risque :
 - en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles,
 - et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles appropriées pour les manutentions des personnes à mobilité réduite.

CONTENU

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'établissement.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit, ...).
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

VALIDATION

A l'issue de la formation, les candidats qui auront participé à l'ensemble de la formation et satisfaits aux évaluations se verront délivrer le certificat « acteur PRAP 2S » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Cette formation est dispensée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

**3 JOURS
SOIT 21 HEURES**

Modalités d'inscription et renseignements :

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : <http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>



Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur PRAP pour les personnels des établissements

Sanitaire et social

1 JOUR SOIT 7 HEURES

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html>

PUBLICS

Tous salariés, opérateurs et agents des secteurs sanitaire et social, établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite, structures d'accueil de la petite enfance, ayant suivi une formation Prap Sanitaire et social (2S).

PRÉ-REQUIS

Etre en possession d'un certificat d'acteur Prap 2S.

OBJECTIFS

Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur Prap 2S.

CONTENU

- L'actualisation des connaissances en termes de prévention des risques liés à l'activité physique (aspects règlementaires et techniques).
- L'adaptation à l'évolution des situations de travail.
- L'évolution des techniques de manutentions des personnes à mobilité réduite.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports d'informations d'actualisation.
- Echanges de pratiques.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

VALIDATION

A l'issue de la formation, et sous réserve de la réussite des épreuves certificatives, les candidats qui auront participés à l'ensemble de la formation se verront délivrer le certificat « acteur Prap 2S » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS, leur permettant de valider le maintien des compétences pour une durée de 24 mois.

Cette formation est dispensée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Devenir acteur PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) pour les personnels des entreprises



Industrie, BTP, commerce

PUBLICS

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs de l'industrie, du commerce et du BTP.

OBJECTIFS

- Connaître les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Maîtriser le risque :
 - en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles,
 - et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles appropriées pour les manutentions occasionnelles.

CONTENU

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit, ...).
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle de charges.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

VALIDATION

A l'issue de la formation, les candidats qui auront participé à l'ensemble de la formation et satisfaits aux évaluations se verront délivrer le certificat « acteur PRAP 2S » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Cette formation est dispensée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

**2 JOURS
SOIT 14 HEURES**

Modalités d'inscription et renseignements :
La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : <http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>



Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur PRAP pour les personnels des entreprises

Industrie, BTP, commerce

**1 JOUR
SOIT 7 HEURES**

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :
<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html>

PUBLICS

Tous salariés, opérateurs et agents des secteurs de l'industrie, du commerce et du BTP, ayant suivi une formation Prap Industrie, BTP, commerce (IBC).

PRÉ-REQUIS

Etre en possession d'un certificat d'acteur Prap IBC.

OBJECTIFS

Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur Prap IBC.

CONTENU

- L'actualisation des connaissances en termes de prévention des risques liés à l'activité physique (aspects réglementaires et techniques).
- L'adaptation à l'évolution des situations de travail.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports d'informations d'actualisation.
- Echanges de pratiques.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

VALIDATION

A l'issue de la formation, et sous réserve de la réussite des épreuves certificatives, les candidats qui auront participé à l'ensemble de la formation se verront délivrer le certificat « acteur Prap IBC » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS, leur permettant de valider le maintien des compétences pour une durée de 24 mois.

Cette formation est dispensée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

S'informer sur la prévention des risques psychosociaux (RPS)

Réj. RPS INF

PUBLICS

Personnes ayant en charge l'évaluation des risques d'une entreprise (direction, DRH, animateur de sécurité, membres CHSCT, DP) et acteurs de services de santé au travail (médecin du travail, IPRP, assistantes...).

OBJECTIF

Appréhender la démarche de prévention des risques psychosociaux.

CONTENU

- Définition des risques psychosociaux liés au travail.
- La démarche de prévention des risques psychosociaux :
 - Finalité et cadre.
 - Les acteurs.
 - Les différentes étapes.
 - Les indicateurs.
- Les conditions nécessaires à la réussite de l'action.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques.
- Echanges à partir des pratiques respectives.

1 JOUR SOIT 7 HEURES

La CARSAT Midi-Pyrénées organise 5 formations : le stage commence à 9h et se termine à 17h30

DATES :

- 24 janvier
- 20 mars
- 26 avril
- 02 octobre
- 18 octobre

LIEU :

CARSAT Midi-Pyrénées

Modalités d'inscription et renseignements :
voir conditions générales

COÛT :

- L'entreprise prend en charge les frais de déplacement et de maintien de salaire.
- La CARSAT Midi-Pyrénées prend en charge les frais pédagogiques, pauses et déjeuner.



S'initier à la prévention des risques psychosociaux (RPS)

Réf. N1 RPS

**2 JOURS
SOIT 14 HEURES**

La CARSAT Midi-Pyrénées organise 3 formations : le stage commence à 9h et se termine à 17h30

DATES :

- 7 et 8 février
- 3 et 4 avril
- 25 et 26 septembre

Modalités d'inscription et renseignements :
voir conditions générales

COÛT :

- Frais d'hébergement et de restauration : à la charge des entreprises et à régler sur place, dans les centres de formation, les hôtels...
- Frais pédagogiques : voir conditions générales.

PUBLICS

Toute personne susceptible, dans son entreprise, de participer à une action de prévention des risques psychosociaux (RPS), ou formateur désireux de former, à terme, les dites personnes.

OBJECTIFS

- Appréhender la démarche générale de prévention des risques professionnels et identifier les RPS comme un risque professionnel.
- Acquérir des connaissances sur la notion de RPS, différencier les familles de RPS.
- Comprendre les liens entre le travail, les RPS et leurs effets sur la santé et l'entreprise.

CONTENU

- La démarche de prévention des risques professionnels et ses acteurs.
- Les différentes approches en prévention (primaire, secondaire, tertiaire).
- Les enjeux juridiques économiques, sociaux, humains de la santé au travail.
- Les différentes composantes du travail humain.
- Les effets du travail sur la santé :
 - définition de la santé,
 - définition des notions de stress, violence, harcèlement, conflit, agression, souffrance,
 - description des effets des risques psychosociaux sur la santé.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques sur la prévention des risques professionnels et les RPS.
- Illustrations et exercices d'application proposés aux participants.
- Une documentation sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

VALIDATION

A l'issue de cette formation une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.

Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS)



Réf. N2 RPS

PUBLICS

Toute personne participant à l'action de prévention de son entreprise (dirigeants, responsables des ressources humaines, représentants du personnel, membres CHSCT, animateurs sécurité, médecins, infirmières, assistantes sociales, membres d'un groupe projet, IPRP, ...).

PRÉ-REQUIS

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

OBJECTIFS

- Consolider les connaissances sur les liens entre le travail la santé et les risques psychosociaux dans son entreprise.
- Repérer des signes d'alerte des RPS pour contribuer à l'action de prévention.
- Contribuer à la décision de prévention des RPS dans son entreprise.

CONTENU

- Rappel sur les enjeux juridiques économiques, sociaux, humains de la santé au travail.
- Rappel sur les effets du travail sur la santé :
 - définition de la santé,
 - définition des notions de stress, violences, harcèlement, conflit, agressions, souffrance,
 - description des effets des risques psychosociaux sur la santé.
- Rappel sur les facteurs de risques psychosociaux : aspect multifactoriel et interaction.
- Les différentes approches en prévention (primaire, secondaire, tertiaire).
- Les applications en entreprise d'une prévention globale centrée sur le travail.
- Les étapes d'une démarche de prévention et les conditions de sa mise en œuvre.
- L'identification des acteurs concernés en prévention, en protection, en réparation.
- L'information sur les modalités d'actions face aux alertes.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

A partir d'échanges sur les pratiques des stagiaires, des apports théoriques seront réalisés sur les RPS (définitions, modèles théoriques, effets santé, démarche prévention). Des études de cas et des exercices d'application seront proposés aux participants pour s'entraîner au repérage des facteurs de risques liés aux situations de travail. Les participants s'exerceront à identifier des indicateurs d'alertes et à appréhender les étapes de la démarche de prévention des RPS. Des guides seront remis en cours de formation pour participer à l'action de prévention des RPS dans l'entreprise.

VALIDATION

A l'issue de cette formation une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.

**3 JOURS
SOIT 21 HEURES**

Formation proposée par l'INRS : <http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>

La CARSAT Midi-Pyrénées organise 3 formations : le stage commence à 9h et se termine à 17h30

DATES :

- 6, 7 et 29 mars
- 22, 23 mai et 12 juin
- 23, 24 octobre et 27 novembre

Modalités d'inscription et renseignements :
voir conditions générales

COÛT :

- Frais d'hébergement et de restauration : à la charge des entreprises et à régler sur place, dans les centres de formation, les hôtels...
- Frais pédagogiques : voir conditions générales.



Animer un Projet de Prévention des Troubles MusculoSquelettiques et des risques liés aux Manutentions Manuelles

Réf. TMS

6 JOURS MODULABLES SOIT 42 HEURES

Formation proposée
par l'INRS : <http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>

La CARSAT
Midi-Pyrénées organise
aussi 2 formations :
le stage commence à 9h
et se termine à 17h30

DATES :

- 6 au 8 mars
+ 5 et 6 avril + 11 mai
- 25 au 27 septembre
+ 6 et 7 novembre
+ 11 décembre

Modalités d'inscription
et renseignements :
voir conditions générales

COÛT :

- Frais d'hébergement
et de restauration : à la
charge des entreprises et
à régler sur place, dans
les centres de formation,
les hôtels...
- Frais pédagogiques :
voir conditions
générales.

PUBLICS

- Encadrement appelé à exercer une fonction d'animateur de projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) et des risques liés aux Manutentions Manuelles (MM) dans leur entreprise.
- IPRP.

PRÉ-REQUIS

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Les candidats doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des troubles musculosquelettiques et des risques liés aux manutentions manuelles en entreprise.

OBJECTIFS

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS et des risques liés aux manutentions manuelles en concertation avec les acteurs concernés.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques.
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants.
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions.
- Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention.
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS et des risques liés aux manutentions manuelles.

CONTENU

- La méthodologie de projet.
- La démarche de prévention des TMS et des risques liés aux manutentions manuelles : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP).
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux et liés à l'environnement).
- L'analyse du travail.
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail.
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail.
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés didactiques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, mises en situation, échanges et retours d'expériences.

VALIDATION

L'acquisition des compétences se fera de manière itérative entre la formation en salle et la réalité du terrain de l'entreprise.

Conformément au référentiel national, le travail d'interséquences donne lieu à une évaluation des compétences.

Les stagiaires témoignant des compétences conformes au référentiel national recevront une attestation d'aptitude à assurer le rôle d'animateur de projet de prévention des TMS/MM par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Prévenir les risques liés aux atmosphères explosives (ATEX)

Réf. **ATEX**

PUBLICS

Responsables d'entreprises ou chargés de prévention impliqués dans la mise en place du plan d'action vis à vis du risque explosion.

PRÉ-REQUIS

Entreprises cotisant au régime général.

OBJECTIF

Acquérir les compétences pour évaluer le risque explosion dans son entreprise et initier une démarche de prévention.

CONTENU

- Réglementation en vigueur.
- Compréhension du phénomène explosion.
- Méthode d'évaluation du risque ATEX.
- Etude de cas en sous-groupes.

TRAVAIL INTERSESSIONS (approximativement 2 jours)

- Restitution des travaux intersession.
- Mutualisation des résultats pour réinvestissement.
- Proposition d'action de prévention.
- Prise en compte des cas particuliers.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques de connaissances.
- Pédagogie active et participative (étude de cas...).
- Travail intersessions : application méthodologie EvRP-ATEX.

**1 JOUR + 1 JOUR
SOIT 14 HEURES,
+ TRAVAIL
INTERSESSIONS**

La CARSAT Midi Pyrénées organise 2 formations :
le stage commence à 9h et se termine à 17h30.
La session est co-animée par la Carsat Midi-Pyrénées et l'INRS.

DATES :

- 29 mars + 3 mai
- 18 octobre
- + 29 novembre

LIEU :

CARSAT Midi-Pyrénées

Modalités d'inscription et renseignements : **voir conditions générales**

COÛT :

- L'entreprise prend en charge les frais de déplacement et de maintien de salaire.
- La CARSAT Midi-Pyrénées prend en charge les frais pédagogiques, pauses et déjeuner.

Connaître la réglementation concernant les risques chimiques

Réf. **N1 RC**

**1 JOUR
SOIT 7 HEURES**

La CARSAT Midi-Pyrénées organise 1 formation : le stage commence à 9h et se termine à 17h30

DATE :

➤ 3 avril

Modalités d'inscription et renseignements : voir conditions générales

COÛT :

- L'entreprise prend en charge les frais de déplacement et de maintien de salaire.
- La CARSAT Midi-Pyrénées prend en charge les frais pédagogiques, pauses et déjeuner.

PUBLICS

Toute personne désirant connaître les bases concernant le risque chimique : dirigeant, responsable des ressources humaines, représentant du personnel, membre CHSCT, animateur sécurité, personne ressource, médecin, infirmière, membre d'un groupe de projet, IPRP...

PRÉ-REQUIS

Entreprises cotisant au régime général.

Le chef d'entreprise doit s'engager dans une démarche d'évaluation des risques liés aux produits chimiques.

OBJECTIFS

- Connaître la dangerosité des produits chimiques.
- Appréhender les obligations du chef d'entreprise.
- Identifier les différentes sources d'information.

CONTENU

- La réglementation :
 - française,
 - mondiale : REACH, SGH/CLP,
 - des agents chimiques cancérogènes.
- Les fiches de données de sécurité.
- Les pictogrammes (anciens et nouveaux modèles).
- Les différents acteurs.
- Les différents sites d'information.
- Les principes généraux de prévention.
- Les fiches FAR et FAS.
- Les fiches d'exposition des salariés et les visites médicales.
- Présentation d'un outil d'évaluation traitant le risque chimique : CLARICE.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Didactique.
- Débats / échanges.

Identifier les produits chimiques dangereux et évaluer les risques à l'aide d'un logiciel

Réf. **N2 RC**

PUBLICS

Toute personne concernée par la réalisation de l'inventaire et de l'évaluation des risques liés à l'utilisation des produits chimiques dangereux.

PRÉ-REQUIS

- Entreprises cotisant au régime général.
- Le stagiaire aura suivi le stage N1 RC « Connaître la réglementation concernant les risques chimiques » ou passera le test d'évaluation auprès de la CARSAT Midi-Pyrénées.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le stagiaire viendra avec la totalité des fiches de données de sécurité et si possible un ordinateur portable pour élaborer l'inventaire.

L'entreprise donnera au stagiaire :

- Le temps nécessaire et l'accès aux informations suivantes : produits utilisés, quantités utilisées, moyens de protection.
- La possibilité de travailler avec le médecin du travail de l'entreprise.

OBJECTIFS

- Réaliser l'inventaire de produits chimiques utilisés ou générés au sein de l'entreprise.
- Hiérarchiser les niveaux de risques générés par les produits inventoriés.
- Proposer des mesures de prévention.
- Réaliser des fiches d'exposition des salariés aux produits chimiques.

CONTENU

Cette formation est principalement basée sur la pratique avec quelques apports de connaissance.

- Présentation du logiciel, de la documentation (ND2233).
- Rappel sur les fiches de données de sécurité.
- Début de la réalisation de l'inventaire.
- Hiérarchisation des risques sur les produits inventoriés.
- Rappel des principes généraux de prévention et mise en application à partir de l'inventaire.

TRAVAIL INTERSESSIONS (minimum 1 journée)

- Présentation et analyse des travaux intersessions.
- Construction d'un plan d'actions.
- Elaboration de fiches d'exposition.

A la fin de la deuxième journée, le stagiaire aura débuté l'évaluation du risque chimique de son entreprise.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Mise en œuvre du logiciel.
- Recherche d'informations dans l'entreprise.

**1 JOUR + 1 JOUR
SOIT 14 HEURES,
+ TRAVAIL
INTERSESSIONS**

La CARSAT Midi-Pyrénées organise 1 formation :
le stage commence à 9h et se termine à 17h30

DATES :

- 24 mai + 26 juin

LIEU :

CARSAT Midi-Pyrénées

Modalités d'inscription et renseignements : **voir conditions générales**

COÛT :

- L'entreprise prend en charge les frais de déplacement et de maintien de salaire.
- La CARSAT Midi-Pyrénées prend en charge les frais pédagogiques, pauses et déjeuner.



Obtenir le CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)

ORGANISMES TESTEURS CERTIFIÉS CACES®

La CNAMTS coordonne le dispositif CACES®, qui repose sur l'accréditation par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) des 4 Organismes

Certificateurs :

- AFNOR Certification,
- BUREAU VERITAS Certification,
- GLOBAL SAS,
- SGS International.

Ce sont ces 4 organismes qui certifient tous les Organismes Testeurs Certifiés, seuls centres habilités à faire passer les tests et à délivrer des CACES®, par une procédure reposant sur un contrôle continu (traçabilité) et des audits.

La base de données regroupant la totalité des Organismes Testeurs Certifiés est consultable sur le site de l'INRS :
<http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd/CACES.html>

PUBLICS ET PRÉ-REQUIS

L'utilisation d'équipements ne peut être confiée qu'à des conducteurs qui en maîtrisent les règles d'utilisation en sécurité. Les référentiels de connaissances théoriques et pratiques requises pour chaque catégorie d'engins concernés sont annexés aux six recommandations de la CNAMTS (une par famille ci-dessous) qui sont respectivement référencées : R377m, R383m, R390, R389, R386 et R372m.

Préalablement à la délivrance d'une autorisation de conduite, tout utilisateur d'un équipement de travail mobile automoteur ou servant au levage doit avoir reçu une formation adéquate, complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. Le CACES® s'adresse donc à des conducteurs qui maîtrisent déjà la conduite des engins concernés.

Les équipements visés sont définis par l'arrêté du 2 décembre 1998. Ce sont ceux qui appartiennent à l'une des six familles suivantes :

- Grues à tour,
- Grues mobiles,
- Grues auxiliaires de chargement de véhicules (GACV),
- Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté,
- Plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP),
- Engins de chantier télécommandés ou à conducteur porté.

OBJECTIFS

- Mettre à la disposition des employeurs un dispositif encadré permettant le contrôle, par des organismes extérieurs à l'entreprise, des connaissances et du savoir-faire des opérateurs pour la conduite en sécurité des équipements concernés.
- Ce contrôle est un des trois éléments d'évaluation permettant la délivrance de l'autorisation de conduite prévue par l'article R.4323 du Code du Travail.

CONTENU - DURÉE

Les recommandations ne décrivent pas la formation : le contenu et la durée doivent être adaptés au candidat, l'expérience pratique à la conduite pouvant être prise en compte. L'évaluation du conducteur porte sur les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique (consulter le site de l'INRS).

Prévenir les risques liés à la circulation routière

Journée de sensibilisation

Réf. **RR INF**

PUBLICS

Tout acteur de la prévention du risque routier ou de la mobilité durable : chef d'entreprise, membre CHSCT, animateurs sécurité ou PDE, acteur de la Sécurité routière ou de la mobilité.

PRÉ-REQUIS

Entreprises cotisant au régime général.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux du risque routier professionnel.
- Connaître les leviers en terme d'organisation et de moyens pour maîtriser ce risque.
- Identifier les mesures de prévention possibles au sein de l'entreprise.

CONTENU

- Les acteurs de la prévention des risques liés à la sécurité routière et à la mobilité.
- Les actions de la CARSAT Midi-Pyrénées.
- Les accidents de mission et de trajet.
- Les statistiques nationales et régionales.
- Les coûts, économiques, sociaux et juridiques.
- Le temps de conduite : acte de travail.
- Les freins potentiels de l'entreprise.
- Les démarches d'évaluation et de management des risques liés à la sécurité routière et à la mobilité.
- Le programme de formation d'une personne-ressource.
- Les conditions de réussite des actions.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Pédagogie active et participative (étude de cas...).
- Travail intersessions pour élaboration du diagnostic.

**1 JOUR
SOIT 7 HEURES**

La CARSAT Midi-Pyrénées organise 2 formations : le stage commence à 9h et se termine à 17h30

DATES :

- 5 avril
- 11 octobre

LIEU :

CARSAT Midi-Pyrénées

Modalités d'inscription et renseignements :
voir conditions générales

COÛT :

- L'entreprise prend en charge les frais de déplacement et de maintien de salaire.
- La CARSAT Midi-Pyrénées prend en charge les frais pédagogiques, pauses et déjeuner.

Prévenir les risques liés à la circulation routière

Réf. RR PR

**4 JOURS
SOIT 28 HEURES,
+ TRAVAIL
INTERSESSIONS**

La CARSAT Midi-Pyrénées organise 1 formation : le stage commence à 9h et se termine à 17h30

DATES :
Organisé en fonction de la demande

Modalités d'inscription et renseignements : voir conditions générales

COÛT :

- Frais d'hébergement et de restauration : à la charge des entreprises et à régler sur place, dans les centres de formation, les hôtels...
- Frais pédagogiques : voir conditions générales.

PUBLICS

Personnes ayant en charge dans l'entreprise l'évaluation du risque lié à la circulation routière.

PRÉ-REQUIS

Entreprises cotisant au régime général.

Le chef d'entreprise doit s'engager dans une démarche d'évaluation des risques liés à la circulation routière.

Le candidat devra avoir suivi une formation « Compétences de base en prévention » selon le référentiel national.

OBJECTIFS

- Réaliser un diagnostic sur le risque circulation routière.
- Identifier les unités concernées par ce risque.
- Décrire les situations de travail réel.
- Faire ressortir les sources de danger.
- Proposer des mesures de prévention, et établir un programme d'actions adapté à l'entreprise.

CONTENU

Jours 1 et 2 :

- Le contexte réglementaire, le rôle des partenaires.
- Les statistiques européennes, nationales, et régionales.
- Le temps de conduite : un temps de travail.
- L'analyse de l'accident de la circulation routière et des situations de conduite.
- Les conditions nécessaires à la réalisation d'un diagnostic d'entreprise.
- Les conditions nécessaires à la démarche et ses différentes étapes.

TRAVAIL INTERSESSIONS (approximativement 3 jours)

Jour 3 :

- Restitution du travail intersessions.
- Exemples de plan d'actions.

TRAVAIL INTERSESSIONS (approximativement 1 jour)

Jour 4 :

- Plan d'action dans l'entreprise : proposition de solutions, suivi et évaluation des actions.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Pédagogie active et participative (étude de cas...).
- Travail intersessions.

Faire usage professionnel d'un VUL (Véhicule Utilitaire Léger)



PUBLICS

L'ensemble des salariés amenés à faire usage d'un VUL, ainsi que, pour partie, leur encadrement et leur direction.

PRÉ-REQUIS

Concernant les conducteurs, posséder le permis de conduire B ou EB en état de validité et l'aptitude médicale à conduire.

OBJECTIF

- Développer les compétences des participants pour intégrer dans leur pratique professionnelle :
 - les caractéristiques des risques routiers professionnels dans les milieux du travail, ainsi que les solutions et les pratiques préventives,
 - les conditions d'organisation des déplacements professionnels et savoir préparer les itinéraires,
 - les caractéristiques techniques des VUL, leurs aménagements et leurs équipements, et savoir en assurer les vérifications de sécurité,
 - les caractéristiques des charges véhiculées et les conditions de sécurité de leur transport,
 - les risques liés à la conduite et aux manœuvres d'un VUL.

CONTENU

- L'établissement employeur.
- L'utilisateur du VUL.
- Les déplacements.
- Le Véhicule Utilitaire Léger dont l'utilisation du carnet de suivi.
- Le chargement des produits et matériels transportés.
- Le transport des personnes en VUL.
- La manœuvre d'un VUL.
- La conduite du VUL.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Questionnaires, exposés, apports théoriques, études de cas, démonstrations et mises en situations pratiques.
- La présence partielle (lors de certaines séquences pédagogiques) d'un représentant du chef d'entreprise en tant que donneur d'ordre agissant sur l'organisation des déplacements est essentielle.
- Pour cette raison, les stages organisés en mode intra-entreprise seront privilégiés.
- Des stages interentreprises sont toutefois envisageables pour un public de TPE-PME d'une même branche professionnelle.

**2 JOURS
SOIT 14 HEURES**

Organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/ INRS

L'Assurance Maladie – Risques Professionnels/ INRS s'engage dans des conventions de partenariat avec des organismes de formation sur ce socle commun.

La liste des organismes de formation, engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/ INRS à respecter le cahier des charges « Usage professionnel d'un VUL » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS : <http://www.carsat-mp.fr/entreprises/Vul/aidesecurite/aidesecurite-vul.htm>



Mettre en œuvre les mesures de prévention liées aux échafaudages

DURÉE

Ces durées comprennent la théorie + la pratique.

Voir détails dans la convention CARSAT.

- ↘ Conception : 5 j
- ↘ Montage-démontage : 2 à 4 j
- ↘ Exploitation : 2 j
- ↘ Utilisation : 1 j

Organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/ INRS

L'Assurance Maladie – Risques Professionnels/ INRS s'engage dans des conventions de partenariat avec des organismes de formation sur ce socle commun.

La liste des organismes de formation, engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/ INRS à respecter le cahier des charges « Usage professionnel d'un VUL » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS : <http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/la-formation/la-formation-echafaudages.php>

PUBLICS

Les compétences visées concernent :

- ↘ Le responsable de la conception de l'échafaudage.
- ↘ Le responsable du montage de l'échafaudage.
- ↘ Le responsable de l'exploitation (réception, maintenance).
- ↘ Le salarié travaillant sur l'échafaudage.

OBJECTIF

Mettre en œuvre les mesures de prévention des accidents et maladies professionnelles liés à l'installation d'échafaudages de pied conformément aux dispositions de la recommandation R 408 de la CNAMTS.

CONTENU

Les référentiels de compétences constituent la base du cahier des charges national de formation. Ils sont déclinés selon les 4 catégories d'activité citées ci-dessus (consulter le site de la CNAMTS).



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ↘ Exposés.
- ↘ Apports théoriques.

VALIDATION

Conformément à la réglementation en vigueur, une attestation de validation des acquis est remise à chaque participant.

Secteurs spécifiques

| RÉF. | INTITULÉ | DURÉE | SESSIONS |
|---|---|---------|--|
|  | CPS intervenant à domicile (Certificat Prévention Secours) | 3 jours | INRS : http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html |
|  | Maintenir et actualiser ses compétences de CPS intervenant à domicile (Certificat Prévention Secours) | 1 jour | INRS : http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html |

Devenir CPS intervenant à domicile (Certificat Prévention Secours)



PUBLICS

Tous les salariés, aidants et soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile.

OBJECTIFS

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.
- Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail et de la qualité de l'aide, des soins et de la sécurité des personnes à mobilité réduite.
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

CONTENU

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- Les différents facteurs de risques.
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelles des personnes à mobilité réduite.
- La remontée des informations, aspects réglementaire et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention.
- Les différentes techniques de manutention des personnes, approche des différentes aides techniques et de leur utilisation.
- Le domaine et les modalités d'intervention du SST.
- L'obligation de porter secours. Les limites de la responsabilité du SST dans et hors de l'entreprise.
- Les techniques, conduites à tenir et justifications du référentiel technique SST.
- Les dispositifs de coupure des énergies et des fluides (électricité, gaz et eau).
- Les dispositions en cas d'incendie.
- Les outils de communication adaptés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

VALIDATION

A l'issue de la formation, les candidats qui auront participés à l'ensemble de la formation se verront délivrer le certificat « CPS intervenant à domicile » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Cette formation est dispensée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS.

**3 JOURS
SOIT 21 HEURES**

Modalités d'inscription et renseignements
La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : <http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>



**1 JOUR
SOIT 7 HEURES**

Modalités d'inscription
**La liste des organismes
habilités par l'Assurance
Maladie – Risques
Professionnels/INRS
assurant cette formation
est consultable sur le site
de l'INRS :**
[http://www.inrs.fr/accueil/
produits/formation/
demultiplication.html](http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html)

Maintenir et actualiser ses compétences de CPS intervenant à domicile

Certificat Prévention Secours

PUBLICS

Tous salariés, aidants et soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile, ayant suivi une formation CPS intervenant à domicile.

PRÉ-REQUIS

Etre en possession d'un certificat CPS intervenant à domicile.

OBJECTIFS

Maintenir et actualiser ses compétences de CPS intervenant à domicile.

CONTENU

- L'actualisation des connaissances en termes de prévention des risques liés à l'intervention à domicile (aspects réglementaires et techniques).
- L'adaptation à l'évolution des situations de travail.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES








- Apports d'informations d'actualisation.
- Echanges de pratiques.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.
- L'évolution des techniques de manutentions des personnes à mobilité réduite.

VALIDATION

A l'issue de la formation, et sous réserve de la réussite des épreuves certificatives, les candidats qui auront participé à l'ensemble de la formation se verront délivrer le certificat « CPS intervenant à domicile » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS, leur permettant de valider le maintien des compétences pour une durée de 24 mois.

Cette formation est dispensée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Formation de formateurs

| RÉF. | INTITULÉ | DURÉE | SESSIONS |
|---|--|--------------------|--|
|  | Devenir formateur PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) pour les personnels des établissements <i>Sanitaire et Social</i> | 12 jours | INRS : http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html |
|  | Devenir formateur PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) pour les personnels des entreprises <i>Industrie, BTP, commerce</i> | 10 jours | INRS : http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html |
|  | Maintenir et actualiser ses compétences de formateur PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) <i>Tout secteur d'activité</i> | 3 jours | INRS : http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html |
| F CPS | Devenir formateur CPS Intervenant à domicile (Certificat Premier Secours) | 4 jours | INRS : http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html |
|  | Devenir formateur en sauvetage secouriste du travail (SST) | 8 jours modulables | INRS : http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html |
|  | Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en sauvetage secourisme du travail (SST) | 3 jours | INRS : http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html |
|  | Devenir formateur SST pour les titulaires de l'unité d'enseignement PAE3 | 3 jours | INRS : http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html |
|  | Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux (RPS) | 3 jours | INRS : http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html |

Devenir formateur PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) pour les personnels des établissements

Sanitaire et Social



PUBLICS

Formateurs d'organismes de formation, formateurs d'établissements et formateurs indépendants proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) à des personnels des établissements 1 du secteur sanitaire et social.

PRÉ-REQUIS

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

OBJECTIFS

- Participer à la réalisation et à l'animation d'un projet de formation-action prap intégré à la démarche de prévention de l'établissement.
- Organiser et dispenser une formation-action prap des soignants et aidants.
- Former les salariés à être acteur de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.

CONTENU

- Les risques liés à l'activité physique, les troubles musculosquelettiques : définition et facteurs déterminants.
- Les différents facteurs de risques biomécaniques, les facteurs aggravants, les éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les méthodes d'analyse du travail.
- Les différents outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- Les outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- La formation aux techniques gestuelles.
- La méthodologie de projet, les différentes étapes d'un projet de formation.
- La conception d'une action de formation.
- L'organisation, l'animation et l'évaluation d'une action de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance de périodes d'application dans l'établissement du participant (1j + 2j).
- Exposés théoriques.
- Etudes de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Expérimentations des différentes méthodes et outils.
- Echanges sur les pratiques menées en situation réelle et sur un plan d'actions personnalisé.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer un certificat de « formateur prap 2S » par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS.

**12 JOURS
SOIT 84 HEURES,
RÉPARTIS SUR
3 SEMAINES NON
CONSÉCUTIVES**

en alternance avec des périodes d'application dans l'établissement du participant.

Modalités d'inscription et renseignements

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : <http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>



**10 JOURS
SOIT 70 HEURES,
RÉPARTIS SUR
3 SEMAINES NON
CONSÉCUTIVES**

en alternance avec des périodes d'application dans l'établissement du participant.

Modalités d'inscription et renseignements

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : <http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>

Devenir formateur PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) pour les personnels des entreprises

Industrie, BTP, Commerce

PUBLICS

Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants et formateurs de grandes entreprises proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) aux personnels des entreprises des secteurs : industrie, commerce et BTP.

PRÉ-REQUIS

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

OBJECTIFS

- Élaborer et animer un projet de formation-action prap intégré à une démarche de prévention dans une entreprise, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, proposer des améliorations des situations de travail et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.
- Concevoir et animer une formation-action du personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique.

CONTENU

- La méthodologie de projet, les différentes étapes d'un projet de formation à la prévention.
- La place de l'activité physique dans l'activité de travail.
- Les éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- Les outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- L'analyse des déterminants de l'activité physique.
- La formalisation et la hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.
- La conception, l'organisation, l'animation et l'évaluation d'une action de formation « salariés PRAP industrie, BTP et commerce ».

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques.
- Étude de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Expérimentation de méthodes et outils.
- Échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersessions.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer un certificat de « formateur prap IBC » par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS.

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)

Tout secteur d'activité



PUBLICS

Formateurs en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) de tous secteurs d'activité.

PRÉ-REQUIS

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

OBJECTIF

- Actualiser ses compétences de formateur PRAP compte tenu de l'évolution du dispositif de formation à la prévention des risques liés à l'activité physique, en vue d'être certifié par l'INRS.
- Obtenir la certification pour continuer à dispenser des formations PRAP auprès des salariés d'entreprise ou d'établissement et à leur délivrer un certificat PRAP.

CONTENU

- La formation à la prévention des risques liés à l'activité physique :
 - nouveaux enjeux,
 - évolution des pratiques et actualités.
- Le dispositif de formation prap : référentiel de formation et de certification.
- Le système de gestion des formations.
- L'habilitation INRS.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Chaque participant devra présenter, en début de stage, un dossier relatant la mise en œuvre d'une formation-action prap menée au sein de son entreprise ou de son établissement ou pour le compte de son organisme de formation.

VALIDATION

À l'issue de la formation les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer un certificat de « formateur prap » par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS.

**3 JOURS
SOIT 21 HEURES**

Modalités d'inscription et renseignements

Formation effectuée à l'INRS : <http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>

Devenir formateur CPS Intervenant à domicile (Certificat Prévention Secours)

Réf. F CPS

**4 JOURS
SOIT 28 HEURES**

Formation proposée
par l'INRS : <http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>

PUBLICS

Formateurs d'organismes de formation ou d'entreprises, travaillant pour le secteur de l'aide et du soin à domicile.

PRÉ-REQUIS

Le candidat devra avoir suivi une formation « Compétences de base en prévention » selon le référentiel national et être moniteur SST à jour de ses recyclages.

OBJECTIFS

- Former les salariés aidants ou soignants à domicile à :
 - Etre acteur de leur prévention.
 - Participer à l'amélioration :
 - Des conditions de travail.
 - De la qualité des soins.
 - De la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.
- Former les salariés à adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur leur lieu de travail.

CONTENU

- Risques liés au travail à domicile, définition et facteurs déterminants.
- Différents facteurs de risques biomécaniques, psychosociaux et organisationnels.
- Facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Méthodes de détection et d'analyse du travail.
- Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- Formation aux techniques gestuelles.
- Organisation, animation et évaluation d'une action de formation « CPS intervenant à domicile ».

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Mise en situation pratique.

VALIDATION

À l'issue de la formation, le réseau prévention délivre au participant un certificat de « formateur CPS » attestant son aptitude à former et à certifier les salariés au « CPS Intervenant à domicile ».

Devenir formateur en sauvetage secouriste du travail (SST)



PUBLICS

Personnels des entreprises et des organismes de formation.

PRÉ-REQUIS

Le candidat doit posséder le certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie des attestations lors de l'inscription.

OBJECTIFS

Concevoir, animer et évaluer une action de formation en sauvetage secourisme du travail.

CONTENU

- La première semaine est consacrée au développement des compétences en matière de pédagogie appliquée à la prévention.
- La seconde semaine est réservée à l'appropriation du document de référence et de la pédagogie spécifique au sauvetage secourisme du travail (conduite des apprentissages pédagogiques relatifs à la formation SST et à leur évaluation).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés-débats.
- Travaux en sous-groupes.
- Simulation de situations pédagogiques.

VALIDATION

Un test d'aptitude pédagogique est mis en place à la fin de la seconde semaine de formation. S'il est favorable, il entraîne la délivrance du certificat de « formateur SST » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS valable 36 mois.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

8 JOURS MODULABLES SOIT 56 HEURES

Modalités d'inscription et renseignements

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : <http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>



**3 JOURS
SOIT 21 HEURES**

Modalités d'inscription et renseignements

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : <http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en sauvetage secourisme du travail (SST)

PUBLICS

Formateurs en sauvetage secourisme du travail.

PRÉ-REQUIS

Etre en possession d'un certificat de formateur SST.

OBJECTIF

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en sauvetage secourisme du travail.

CONTENU

- La mise en commun des expériences et des problèmes liés à la formation des SST.
- L'information sur les modifications apportées au dispositif (administratives, techniques, pédagogiques) et l'impact sur les pratiques en matière de formation au sauvetage secourisme du travail.
- Le rappel et la mise en application du contenu des documents de référence utilisés lors de la formation des SST.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés et débats.
- Travaux en sous-groupes.
- Simulation de situations pédagogiques.

VALIDATION

Un test d'aptitude pédagogique est mis en place à la fin de la seconde semaine de formation. S'il est favorable, il entraîne la délivrance d'un nouveau certificat de « formateur SST » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS valable 36 mois.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Devenir formateur SST pour les titulaires de l'unité d'enseignement PAE3



PUBLICS

Personnels des entreprises d'au moins 200 salariés.

PRÉ-REQUIS

Le candidat devra :

- être en possession d'un certificat de SST en cours de validité.
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.
- être titulaire de l'unité d'enseignement « Pédagogie Appliquée aux Emplois/Activités de classe 3 » (PAE 3) à jour de formation continue.

Joindre la photocopie des attestations lors de l'inscription.

OBJECTIF

Concevoir, animer et évaluer une action de formation en sauvetage secourisme du travail.

CONTENU

- ↘ Le sauvetage secourisme du travail.
- ↘ La connaissance de l'entreprise, ses risques et son organisation des secours.
- ↘ Les démarches, méthodes et aides pédagogiques spécifiques au SST.
- ↘ L'évaluation des SST.
- ↘ Le document de référence et les aspects administratifs.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ↘ Exposés et débats.
- ↘ Travaux en sous-groupes.
- ↘ Simulation de situations pédagogiques.

VALIDATION

Un test d'aptitude pédagogique est mis en place à la fin de la formation. S'il est favorable, il entraîne la délivrance du certificat de « formateur SST » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS valable 36 mois.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

**3 JOURS
SOIT 21 HEURES**

Modalités d'inscription et renseignements

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : <http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>



**3 JOURS
SOIT 21 HEURES**

Formation proposée
par l'INRS : <http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>

Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux (RPS)

PUBLICS

Formateurs amenés à dispenser des formations-initiations à la prévention des risques psychosociaux auprès des personnes d'entreprises, susceptibles de participer à une action de prévention des RPS.

PRÉ-REQUIS

Le candidat devra :

- être formateur, justifiant d'au moins 2 années d'expérience en formation continue pour adultes sur le champ de la Santé et Sécurité au Travail ou à défaut d'au moins 5 années d'expérience en formation continue de salariés en entreprise,
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale,
- avoir suivi la formation « S'initier à la prévention des RPS ».

Joindre la photocopie des attestations lors de l'inscription.

OBJECTIF

Mettre en œuvre une action d'initiation à la prévention des RPS :

- sensibiliser les acteurs de l'entreprise aux causes et effets des risques psychosociaux,
- faire connaître les ressources dédiées à la prévention des risques psychosociaux.

CONTENU

- Les modalités particulières d'animation des connaissances scientifiques et juridiques des risques psychosociaux.
- Le descriptif des principales ressources (acteurs, produits d'information, outils...) relatives à la prévention des risques psychosociaux.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques sur la prévention des risques professionnels et les RPS.
- Des illustrations et exercices d'application seront proposés aux participants.

VALIDATION

La validation de la formation s'effectue à son issue. Si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives, « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS » lui délivre un certificat de « formateur en initiation aux RPS ».

Vos contacts formation à la CARSAT Midi-Pyrénées

Le responsable pédagogique

Guy Hourriez

Les formateurs

Christine Le Héricey

Alexia Lemaire

Le pôle formation

**Pour tout renseignement ou demande d'inscription,
contactez-nous :**

for.prev@carsat-mp.fr

Fax : 05 62 14 26 92

Conditions générales aux formations de la CARSAT Midi-Pyrénées

1 Inscription

Pour qu'une demande d'inscription soit recevable, elle doit obligatoirement être signée et complétée par un responsable de l'entreprise.

Pour les formations dispensées par la CARSAT Midi-Pyrénées, les inscriptions doivent être faites à l'aide de l'imprimé « Bulletin d'inscription – Formations CARSAT Midi-Pyrénées » contenu dans ce catalogue.

Pour les autres formations, s'adresser aux organismes concernés.

2 Conditions financières

Les formations sont principalement destinées aux chefs d'entreprise et salariés des entreprises qui cotisent au régime général de la Sécurité Sociale.

Le maintien du salaire et les frais de déplacement des stagiaires sont à la charge de l'employeur.

Pour les frais pédagogiques :

- **Stages facturés par des organismes de formation :**

Paiement direct à l'organisme suivant les modalités fixées par l'organisme.

- **Stages effectués par la CARSAT Midi-Pyrénées :**

Ceux-ci restent gratuits pour les entreprises du régime général (hors organismes de formation).

3 Suivi de votre demande

Après enregistrement de votre bulletin d'inscription, une réponse vous sera transmise par le Service Prévention de la CARSAT Midi-Pyrénées ou par l'organisme formateur.

L'inscription sera définitive dès réception par la CARSAT de la convention de stage complétée et signée par l'employeur.

4 Report - Annulation

La CARSAT Midi-Pyrénées se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session en cas d'insuffisance du nombre d'inscription ou d'indisponibilité d'un animateur.

Bulletin d'inscription aux formations de la CARSAT Midi-Pyrénées

Bulletin de demande d'inscription

(merci de renseigner 1 bulletin par stagiaire et par formation)

Les formations proposées par la CARSAT Midi-Pyrénées se veulent un outil au service des acteurs de l'entreprise pour mener à bien leur projet de prévention des risques professionnels.

Date limite d'inscription 2 mois avant la date prévisionnelle de la formation

La Formation

| | |
|--------------------------|------------------|
| Intitulé de la formation | |
| Référence | Dates souhaitées |

L'entreprise ou L'Organisme (cochez la case correspondante)

| | |
|--------------------------------|--|
| Raison sociale de l'entreprise | |
| Adresse | |
| N° SIRET | |
| Secteur d'activité | |
| Personne à contacter | |
| N° téléphone | |
| N° télécopie | |

Le stagiaire

| | |
|---|--|
| NOM - Prénom | |
| Fonctions | |
| Stages suivis au sein du réseau prévention (Cram, Carsat ou Inrs) | Compétences de Bases en prévention <input type="checkbox"/> Validé : oui / non |
| | Développer et manager la prévention des risques dans sa structure (CPS) <input type="checkbox"/> |
| | Prévention des risques psychosociaux niveau 1 – S'initier à une démarche <input type="checkbox"/> Validé : oui / non |
| | Connaître la réglementation concernant les risques chimiques <input type="checkbox"/> Validé : oui / non |
| N° de téléphone | |
| N° de télécopie | |
| Adresse électronique | |
| Adresse personnelle pour envoi des convocations (facultatif) | |

Fait le _____ à _____ Signature du chef d'entreprise

- Afin de traiter votre demande dans les meilleurs délais, nous vous invitons à la transmettre par :
- Mail : for.prev@carsat-mp.fr (bulletin d'inscription complété, signé par le chef d'entreprise et scanné).
 - Fax : 05 62 14 26 92 à l'attention du pôle formation.



SECURITE SOCIALE
 **L'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS
Midi-Pyrénées

Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Midi-Pyrénées
2 rue Georges Vivent - 31065 Toulouse Cedex 9

www.carsat-mp.fr